

Atelier Sous-régional pour une meilleure qualité de l'air en Afrique du Nord

Tunis, 23-25 novembre 2009

Recommandations de la réunion d'experts

Contexte

L'observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ont organisé, avec le soutien du Ministère de l'environnement et du développement durable de Tunisie, un atelier sous-régional sur la qualité de l'air en Afrique du Nord qui s'est tenu du 23 au 25 novembre 2009 à Tunis (Tunisie). Cet atelier a été financé par l'Union internationale des associations de prévention de la pollution atmosphérique (IUAPPA), le Stockholm Environment Institute (SEI), le GAP Forum, l'Agence suédoise de développement international (SIDA), l'Union Européenne et le Réseau d'information sur la pollution atmosphérique en Afrique (APINA).

Des experts algériens, tunisiens, libyens, marocains et tunisiens issus des gouvernements, du milieu universitaire et de la Société Civile ont discuté des sources et des implications de la pollution de l'air en Afrique du Nord. Des observateurs de Jordanie, du Liban, du Sénégal et du Yémen ont également pris part à la discussion. Des experts techniques français, anglais, norvégiens, et chypriotes ont apporté des contributions scientifiques concernant la pollution atmosphérique et ses impacts sur la région.

L'atelier a été inauguré par son Excellence Nadhir Hamada, le Ministre de l'environnement et du développement durable de Tunisie. Les recommandations de cet atelier sous-régional se trouvent ci-dessous et seront soumises à une Conférence de haut-niveau qui sera organisée par le PNUE, l'OSS, le GAP Forum et leurs partenaires en 2010.

Background

Les experts ont identifié les points suivants qu'ils ont considérés pertinents pour l'avenir de la qualité de l'air dans la région :

- Les recommandations de la Déclaration de Tunis sur la solidarité internationale face aux changements climatiques en Afrique et en Méditerranée ;
- La résolution ministérielle adoptée lors de la 18^{ème} session du Conseil des Ministres Arabes de l'Environnement (CAMRE) tenue en Algérie les 19 et 20 décembre 2006 : Appréciant les efforts exercés par les Etats arabe faisant usage de l'essence sans plomb ; exhortant les autres Etats arabes à réaliser cet objectif avant la fin de l'année 2008 en utilisant l'aide fournie par le PNUE à l'initiative PCFV ; et invitant tous les Etats arabes à réduire la teneur en soufre du diesel ;
- Les impacts significatifs des émissions émanant de l'intérieur et de l'extérieur de la région sur la santé humaine et l'environnement ;

- La conclusion du 4^{ème} Rapport d'Evaluation (AR4) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) que l'Afrique est l'un des continents les plus vulnérables au changement climatique ;
- Les impacts négatifs potentiels que l'ozone troposphérique (de basse altitude) pourrait avoir sur la sécurité alimentaire et la santé en Afrique du Nord.
- Les liens entre la pollution atmosphérique et les objectifs du millénaire pour le développement-- les plus démunis étant les plus vulnérables à la dégradation de la qualité de l'air et au changement climatique.

Les recommandations

Tenant compte de ces différentes considérations , les experts ont recommandé la création d'un réseau intergouvernemental sur la pollution de l'air pour la région Afrique du Nord. Le réseau constituera une plateforme d'action concertée pour la réduction de la pollution et une structure appropriée pour aborder les problèmes transfrontaliers, notamment par l'harmonisation et le renforcement des systèmes et des stratégies existants aux niveaux national et sous-régional.

Le réseau doit en particulier :

- Promouvoir l'échange d'information sur la gestion de la qualité de l'air (Nord-Sud et Sud-Sud) en mettant l'accent sur le développement/renforcement des capacités, et la recherche ;
- Harmoniser la législation nationale en matière de qualité de l'air, notamment sur les aspects relatifs aux standards, aux procédures de contrôle et à la gestion de données dans la région ;
- Promouvoir la coopération en matière d'application de la réglementation, notamment par le renforcement de la capacité des institutions nationales à combattre la contrebande et autres pratiques illégales compromettant la qualité des carburants ;
- Renforcer la coopération avec les réseaux existants (travaillant dans les domaines de la pollution atmosphérique et du changement climatique) en Afrique et dans le monde ;
- Instituer un laboratoire régional de référence pour coordonner les procédures de contrôle de la qualité ;
- Développer un réseau régional de suivi de la qualité de l'air et une base de données sur les émissions et la qualité de l'air, en prenant le soin de construire sur l'existant;
- Promouvoir et améliorer les échanges en matière de capacité technique pour le suivi, la modélisation et la prévision de la qualité de l'air dans la région ;
- Mettre en œuvre des études environnementales et épidémiologiques pour renseigner les analyses coûts-bénéfices et les décisions politiques concernant les impacts de la pollution atmosphérique sur l'environnement et la santé ;
- Demander une assistance technique et une aide financière du PNUE et d'autres partenaires.

Recommandations complémentaires

Les experts ont également examiné les défis liés à la pollution de l'air et adopté les recommandations suivantes, relatives à des thématiques qu'ils ont jugées prioritaires.

1 Le transport

- 1.1 Mettre en place/ renforcer les cadres juridiques relatifs aux émissions provenant des véhicules (limite d'âge pour les véhicules importés, catalyseurs, etc.) ;
- 1.2 Mettre en place des programmes de test/contrôle d'émissions pour les véhicules ;
- 1.3 Promouvoir l'utilisation de carburants plus propres (exemple : carburants sans plomb ou ayant une teneur en soufre de 50ppm)
- 1.4 Promouvoir l'utilisation des véhicules moins polluants et plus économiques en carburant, notamment par l'utilisation d'instruments fiscaux appropriés ;
- 1.5 Harmoniser les normes et les standards relatifs aux carburants et aux véhicules dans la région ;
- 1.6 Créer des laboratoires pour le contrôle de la qualité du carburant et renforcer les structures existantes ;
- 1.7 Effectuer des évaluations et des études d'impact environnementales et socio-économiques concernant l'utilisation de carburants plus propres et de biocarburants ;
- 1.8 Développer une infrastructure de transport multimodal pour promouvoir le transport public comme une alternative viable à la circulation en véhicules privés ;
- 1.9 Promouvoir l'investissement et les programmes visant à encourager l'utilisation des systèmes de transport non-motorisé.

2 La gestion des déchets.

- 2.1 Développer et mettre en œuvre des programmes de gestion de déchets ;
- 2.2 En cas d'absence de structure, installer des équipements pour le ramassage, le transport et le traitement de tout type de déchets pour minimiser la pollution de l'air ;
- 2.3 Développer et appliquer la réglementation (en vigueur) se rapportant à la fabrication, au commerce et à l'utilisation des emballages en plastique, notamment ceux à base de polyéthylène ;
- 2.4 Développer et appliquer la législation pour la prévention des incinérations incontrôlées de déchets en plein air.

3 L'industrie et les activités minières

- 3.1 Elaborer et adopter des stratégies et des cadres juridiques pour promouvoir : (i) des technologies efficaces à basse-émission, (ii) des carburants plus propres et les énergies renouvelables et (iii) l'efficacité énergétique dans le secteur de l'industrie.
- 3.2 Intégrer systématiquement la qualité de l'air dans l'estimation des impacts environnementaux et socio-économiques des activités industrielles ;
- 3.3 Promouvoir les synergies entre l'atténuation du changement climatique et la réduction de la pollution de l'air ;
- 3.4 Améliorer les méthodologies et les outils de gestion des terres et d'aménagement , notamment pour déterminer l'emplacement approprié pour les activités industrielles ;
- 3.5 Développer la capacité au sein des institutions nationales en charge d'analyser et de contrôler des émissions provenant des industries et des exploitations minières ;

3.6 Harmoniser la réglementation et les normes en vue de formuler des stratégies idoines face à la pollution transfrontalière provenant des activités industrielles et minières.

4 La pollution de l'air domestique

4.1 Promouvoir l'utilisation de cuisinières à basse consommation, notamment en milieu rural;

4.2 Inciter à l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, éolien, biogaz) pour l'usage domestique ;

4.3 Introduire des spécifications et des normes techniques concernant la combustion et la ventilation à l'intérieur des habitations et des édifices ;

4.4 Introduire et renforcer les lois anti-tabac dans les espaces publics ;

4.5 faciliter l'accès à l'électricité en milieu rural ;

4.6 Développer les capacités de suivi de la pollution de l'air domestique.

5 L'autorité environnementale

5.1 Améliorer la coordination entre les acteurs nationaux pour le développement et la mise en œuvre des stratégies et des politiques pour une meilleure qualité de l'air ;

5.2 Définir le rôle des autorités locales ou provinciales dans la lutte contre la pollution de l'air ;

5.3 Renforcer la capacité des institutions en charge de la gestion de la qualité de l'air ;

5.4 Développer et mettre à jour régulièrement les inventaires d'émissions à l'échelle nationale ;

5.5 Revoir les critères et les normes selon les bonnes pratiques internationales ;

5.6 Etablir une base de données sous-régionale sur la qualité de l'air ;

5.7 Harmoniser les procédures d'inventaire d'émission en Afrique du Nord.

6 Le rôle des communautés

6.1 Poursuivre et renforcer les efforts en matière de communication et de sensibilisation sur la qualité de l'air, notamment à travers une meilleure coopération avec les médias ;

6.2 Soutenir les initiatives du gouvernement, des universitaires et de la Société Civile pour consacrer l'approche participative à la gestion de la qualité de l'air ;

6.3 Appuyer le rôle de la Société Civile dans le développement et la mise en œuvre des politiques environnementales ;

6.4 Appuyer la recherche et les programmes universitaires en matière de pollution atmosphérique et de gestion de la qualité de l'air.

7 Développement de capacités et R&D

7.1 Mobiliser les capacités existantes dans la région ;

7.2 Développer des centres de formation régionaux /centres d'excellence ;

7.3 Mettre en place des programmes de formation et organiser des universités d'été pour l'examen et l'étude des questions relatives aux changements climatique et à la pollution atmosphérique ;

7.4 Développer des méthodologies et des outils d'étude d'impact en partenariat avec les institutions nationales et internationales compétentes ;

7.5 Promouvoir la coopération interrégionale à travers, par exemple, le cycle de séminaires sur le transport organisé par l'IUAPPA.